

info^{MC}rentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • Printemps 2006 • N° 13

Anne prévoit
faire sa demande
de rente en ligne.

Demande de rente : en ligne!

PAGE 2

Rendement : 17,2 %, mais l'insuffisance se creuse

PAGE 4

**DANS
CE
NUMÉRO**

3 Retraite en ligne
Simple, rapide et sûr

5 Placements
Facteurs de sélection
des placements

5 Rentes
Consolider ses droits
à pension pour aug-
menter sa rente

6 Services de retraite
Cinq préjugés sur les
services en ligne

8 En bref
A+ pour le RREO

Demande de rente : en ligne!



Adieu paperasse! Présentez votre demande de rente en ligne, sur iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

Un nouveau processus de demande de rente, lancé à la fin décembre, vise à faciliter la planification de votre départ à la retraite.

Le service fait partie du centre de la retraite, guichet unique qui vous permet aussi de :

- créer et comparer des prévisions de rente selon différentes hypothèses;
- sélectionner vos prestations de survivant;
- consulter la calculatrice de rachat de services;
- vérifier vos renseignements personnels;
- suivre le cheminement de votre demande de rente.

Les copies de documents tels les certificats de naissance sont toujours requises. Vous éviterez des délais en nous faisant parvenir ces documents avant de remplir votre demande en ligne.

Pour consulter le centre de retraite, rendez-vous au www.otpp.com et ouvrez une session sur iAccès Web, notre site sécurisé. Vous pouvez présenter votre demande en ligne jusqu'à quatre mois avant la date prévue de votre départ. ■

Anne présente sa demande en ligne pour prendre sa retraite en juin.



C'est si simple de présenter sa demande de rente en ligne

Le 30 décembre, Rosemarie a été l'une des premières au Canada à présenter sa demande de rente en ligne.

Ancienne enseignante du Hamilton Catholic School Board, Rosemarie a pris sa retraite en février, après 37 années d'enseignement, surtout à l'école primaire.

À l'approche de la fin des classes, des centaines d'enseignants de la province se préparent à faire comme Rosemarie, soit présenter leur demande de rente sur iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

Anne, enseignante dans une école primaire de Scarborough, est de ceux et celles qui mettent la dernière main à leur plan de retraite. Elle a préparé des estimations de sa rente et exploité d'autres ressources sur iAccès Web, notre site sécurisé, avant de décider de prendre sa retraite en juin, quatre mois après avoir atteint le facteur 85.

« Le calculateur est simple et bien fait », souligne Anne, qui terminera bientôt le processus de demande en ligne.

Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants, ajoute que la nouvelle application fait partie d'un centre de retraite amélioré, qui offre aux participants un moyen rapide, sécurisé et simple de planifier et d'entamer leur départ à la retraite.

« Les premières réactions sont très encourageantes », note M^{me} McClean, qui fait remarquer que des enseignants ont commencé à utiliser le nouveau service quelques jours après sa mise en œuvre sans publicité.

« Du moment où vous pensez à prendre votre retraite jusqu'à votre demande de rente, vous trouverez des outils et des renseignements personnalisés utiles pour prendre des décisions éclairées. Et même à la retraite, vous aurez maintes raisons de consulter iAccès Web, notre site sécurisé. » ■

Les ressources en ligne facilitent la prise de décisions

Les renseignements utiles pour prendre des décisions éclairées quant à la retraite ne sont qu'à quelques clics de souris sur iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants. Voici un résumé des ressources que vous y trouverez.

DÉCISIONS	RESSOURCES EN LIGNE
Quand prendre sa retraite	• Produire des estimations de rente personnalisées • Comparer les options offertes
Choisir l'option de prestations de survivant	• Visionner une webémission sur les prestations de survivant en cas de décès à la retraite • Connaître l'incidence de chaque option de prestations de survivant sur la rente • Choisir l'option de prestations de survivant
Conclure tout rachat de services	• Visionner une webémission sur le rachat de services • Connaître le coût de rachat d'une période de services admissible et la hausse de la rente qui en découlerait • Effectuer un rachat en ligne
Rassembler les documents manquants	• Obtenir la liste des documents requis dans le cadre du processus de demande de rente
Envisager une assurance maladie	• Télécharger des brochures sur la protection offerte par le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) et ERO/RTO
Enseigner à la retraite	• Visionner une webémission sur l'enseignement à la retraite



COMMENT S'INSCRIRE AUX SERVICES EN LIGNE

1

Composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105, en semaine de 8 h à 17 h 30; ou

2

Téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription à iAccès Web, notre site sécurisé, au www.otpp.com. Il suffit de suivre le lien à la page d'accueil.

L'inscription se fait en cinq minutes à peine. Vous devez avoir un compte de courriel.

ASSISTANCE

Présenter votre demande de rente en ligne est simple, mais, en cas de pépin, on vous dépanne par téléphone.

En appuyant sur un bouton, vous pouvez demander à un spécialiste des rentes de vous rappeler dans les plus brefs délais ou à un autre moment, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30. Il vous rappellera à l'heure que vous voulez, à cinq minutes près.

Les spécialistes peuvent aussi discuter de vos options de retraite.

DEMANDE DE RENTE EN LIGNE

EN SIX ÉTAPES SIMPLES

1

Dites-nous quand vous souhaitez prendre votre retraite

2

Répondez à quelques questions sur votre emploi

3

Vérifiez vos renseignements personnels

4

Dites-nous dans quel compte déposer votre rente mensuelle

5

Vérifiez votre demande et présentez-la en ligne

6

Imprimez votre demande pour vos dossiers

Rendement : 17,2 %, mais l'insuffisance se creuse

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a réalisé un taux de rendement de 17,2 % en 2005, devançant de 4,5 % son indice de référence composé.



La caisse devance son indice de référence pour la sixième année consécutive. En 2005, la caisse a réalisé un rendement de 3,6 G\$ de plus que les marchés et a vu son avoir net passer de 84,3 G\$ en 2004 à 96,1 G\$. L'indice de référence suit les indices standards des marchés canadiens et étrangers par rapport à la composition de l'actif.

Malgré un solide rendement, le régime de retraite a enregistré une insuffisance de capitalisation parce que le coût des prestations futures a augmenté plus rapidement que l'avoir du régime, essentiellement à cause des taux d'intérêt peu élevés (après inflation). Quand les taux d'intérêt chutent, le coût des rentes augmente, car il faut investir plus d'argent pour payer les prestations promises. Une baisse de 1 % des taux d'intérêt entraîne une hausse de 22 % du montant nécessaire à la capitalisation intégrale du régime.

La capitalisation du régime est la principale source de préoccupation, d'après le président et chef de la direction, Claude Lamoureux.

« La FEO et le gouvernement de l'Ontario se pencheront sur l'insuffisance de capitalisation cette année. En tant que corépondants du régime, ils déterminent les taux de prestations et de cotisations et sont conjointement responsables des excédents et des insuffisances », explique M. Lamoureux.

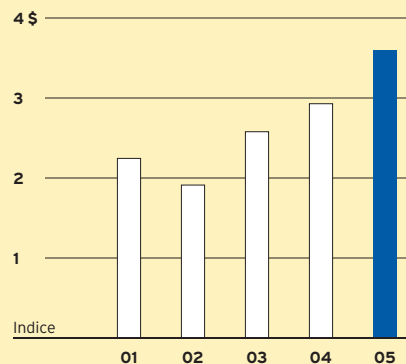
La FEO et le gouvernement ont envisagé différentes possibilités pour combler l'insuffisance, notamment augmenter le taux de cotisation. Ils communiqueront leur décision aux participants aussitôt qu'elle sera prise.

De plus amples renseignements sur la situation financière du régime et sur le rendement de 2005 figureront dans le *Rapport aux participants* que vous recevrez par la poste ou par courriel en avril.

Vous pouvez aussi assister à la diffusion Web de l'assemblée annuelle, le 7 avril, où des cadres du RREO présenteront les résultats du régime. Pour la visualiser, rendez-vous à www.otpp.com et suivez le lien depuis la page d'accueil. ■

PLUS-VALUE PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE COMPOSÉ

(pour l'exercice terminé le 31 décembre)
(G\$)



Au cours des cinq dernières années, la caisse a réalisé 13,3 G\$ de plus que son indice de référence.

« La FEO et le gouvernement de l'Ontario se pencheront sur l'insuffisance de capitalisation cette année. En tant que corépondants du régime, ils déterminent les taux de prestations et de cotisations et sont conjointement responsables des excédents et des insuffisances. » – CLAUDE LAMOUREUX

Le choix des placements repose sur des dizaines de facteurs

Le RREO étudie l'incidence de nombreux facteurs de risque et de rendement avant de décider où investir.

« Nous étudions tous les facteurs pouvant influencer sur les perspectives à long terme d'une entreprise, explique Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

« La vérification préalable comprend l'étude des résultats financiers de l'entreprise, sa position dans son secteur, ses activités, la qualité de la gestion, la structure du conseil d'administration, les pratiques environnementales et une foule d'autres facteurs. »

Selon M. Bertram, le RREO a l'obligation fiduciaire d'obtenir le meilleur rendement possible en courant un risque modéré.

« Les participants nous demandent parfois de sélectionner des placements en fonction de consi-



dérations morales, lesquelles peuvent varier énormément d'une personne à l'autre, poursuit M. Bertram.

« Nous ne pouvons, légalement, sélectionner des placements qu'en fonction de critères sociaux, environnementaux, politiques, religieux ou qui se rapportent aux conditions de travail, à la santé ou à d'autres critères non financiers. Nous devons investir les fonds de la caisse dans le meilleur intérêt financier des participants. »

Bien que les questions morales ne soient pas un critère de sélection, M. Bertram souligne que les entreprises peuvent améliorer la valeur actionnariale en réglant les problèmes qui relèvent de leur responsabilité sociale, notamment :

- répercussions environnementales de leurs produits et activités;
- incidence de leurs stratégies et décisions sur les collectivités et les parties prenantes directement touchées par leurs produits et activités;
- pratiques équitables en matière d'emploi pour tous les segments de la population;
- formation et perfectionnement du personnel. ■

Consolider ses droits à pension pour augmenter sa rente

Vous pouvez peut-être transférer des droits à pension accumulés dans un autre régime de retraite agréé au Canada au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Vous pourriez ainsi augmenter votre rente et prendre votre retraite plus tôt.

Par exemple, vos années de services admissibles sont l'un des facteurs clés qui déterminent la date de votre départ à la retraite. En consolidant vos droits à pension dans un seul régime, vous pourriez être admissible à une rente non

réduite plus tôt que prévu.

Le RREO prend part à deux ententes de transfert : l'une touchant les principaux régimes de retraite de l'Ontario (PRRO) et l'autre, le transfert interprovincial.

Si vous n'êtes pas en mesure de transférer vos droits dans le cadre des ententes ci-dessus, vous pouvez être admissible au rachat de services au titre du régime pour la durée de votre participation à un autre régime agréé.

Voici les options qui s'offrent à vous.

MÉTHODE/ENTENTE	DESCRIPTION	MODALITÉS
1. Entente de transfert touchant les principaux régimes de retraite de l'Ontario (PRRO)	Vise 15 régimes du secteur public en Ontario, soit ceux des employés de la fonction publique provinciale et municipale, et ceux du secteur de la santé.	• Au plus 18 mois entre deux postes visés par les régimes. • Demande de transfert au plus tard six mois après avoir commencé à enseigner en Ontario.
2. Entente de transfert interprovincial	Vise le régime de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et les régimes de retraite des enseignantes et des enseignants de chaque province, sauf Terre-Neuve-et-Labrador.	• Demande de transfert en tout temps avant le départ à la retraite. • Période d'attente de 20 jours de services décomptés au titre de notre régime après la cessation de la participation à l'autre régime.
3. Rachat de services à l'égard d'un autre emploi	Permet le rachat de services au titre de notre régime pour la durée de la participation à un autre régime agréé si le transfert est impossible dans le cadre des ententes.	• Demande de transfert en tout temps avant le départ à la retraite. • Paiement global correspondant à l'augmentation prévue de la rente.

LA CAISSE PREND UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

La caisse a pris une importante participation minoritaire dans Easton-Bell Sports Inc., une nouvelle entreprise issue de la fusion de deux grandes sociétés d'équipement sportif.

La nouvelle entreprise fabrique des produits de marque Easton, Giro, Bell et Riddell. Elle prévoit se classer parmi les plus importants fabricants d'équipement de baseball, softball, football, hockey, cyclisme, course automobile, motocyclette et sports d'hiver. ■

CINQ PRÉJUGÉS SUR LES SERVICES EN LIGNE

Ne laissez pas un préjugé vous empêcher de profiter des avantages des services de retraite personnels. Voici des faits pour surmonter les réticences que vous avez peut-être à l'égard de iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

1 CONSULTER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR INTERNET N'EST PAS SÛR

FAIT : Vos renseignements personnels sont protégés. Nous utilisons diverses technologies de sécurité pour protéger vos renseignements et opérations. Et seuls peuvent s'inscrire les participants qui utilisent un ordinateur muni d'une clé de chiffrement de 128 bits, l'une des meilleures formes de protection offertes. Le chiffrement est une opération qui rend un texte en clair inintelligible pendant sa transmission sur Internet et qui le ramène à sa forme initiale une fois dans votre ordinateur. Pour plus de sûreté, nous faisons aussi appel à des tiers en matière de vérification et d'authentification.

2 À QUOI BON M'INSCRIRE, MON DÉPART À LA RETRAITE EST ENCORE LOIN

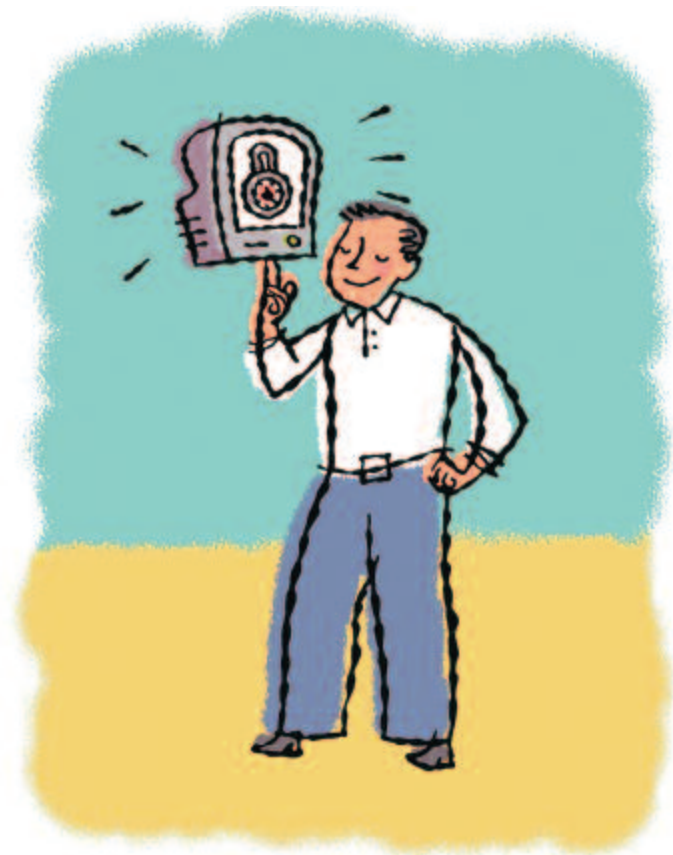
FAIT : Votre rente est peut-être votre avoir le plus important; elle joue un rôle essentiel dans vos plans financiers et successoraux. Que vous soyez sur le point de prendre votre retraite ou à l'aube de votre carrière, iAccès Web, notre site sécurisé, offre des outils et des renseignements précieux. Vous pouvez notamment y racheter un congé, connaître la valeur de votre rente, modifier

vos renseignements personnels, visionner des présentations sur des sujets courants liés à la retraite, prendre votre retraite en ligne et créer et comparer des estimations de rente selon différentes hypothèses de retraite.

Vous pouvez même consulter votre relevé de retraite personnalisé toujours à jour plutôt que d'attendre l'envoi annuel.

3 C'EST DIFFICILE DE RÉTABLIR UN MOT DE PASSE OU UN NUMÉRO D'UTILISATEUR OUBLIÉ

FAIT : Si vous oubliez votre mot de passe ou si votre mot de passe provisoire expire, on peut vous en envoyer un nouveau par courriel en un instant. Il en va de même pour le numéro d'utilisateur. Ces opérations sont protégées par nos dispositifs de sécurité, vous n'avez donc pas à craindre que quelqu'un mette la main sur vos renseignements.



4 SI JE M'INSCRIS, JE NE POURRAI PLUS VOUS APPELER NI VOUS RENCONTRER

FAIT : Vous inscrire à iAccès Web, notre site sécurisé, ne vous enlève rien. Vous pouvez toujours obtenir un service personnalisé par téléphone ou en personne, ou demander des publications imprimées.

5 C'EST DIFFICILE DE TROUVER ET D'UTILISER DES RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

FAIT : Des études révèlent que la plupart des utilisateurs ont de la facilité à trouver et à utiliser nos outils en ligne. Et si vous avez des problèmes, il vous suffit de nous appeler. ■

Rente garantie 10 ans : une question de sécurité

La rente garantie 10 ans procure une sécurité financière à vos héritiers en cas de décès dans les 10 ans suivant votre départ à la retraite.

Lancé en 2001 en vue d'améliorer les prestations, ce mode de versement de la rente garantit 120 versements.

Si vous avez un conjoint admissible, vous pouvez choisir ce mode de versement lorsque vous présentez votre demande de rente en contrepartie d'une réduction à vie de 0,1 % de votre rente, soit environ 35 \$ par année.

Si vous n'avez pas de conjoint admissible, vous avez droit d'office à une rente garantie 10 ans sans réduction.

Au titre de la garantie, si vous décédez avant d'avoir touché la rente pendant 10 ans, votre survivant touchera vos prestations pour le reste de la période de 10 ans (moins la réduction du RPC habituellement en vigueur à 65 ans). Après cette période, votre conjoint ou l'enfant à votre charge touchera la rente de survivant que vous aviez choisie avant votre départ à la retraite, soit une rente réversible à 50 ou à 75 %. Si votre conjoint décède aussi pendant cette période de 10 ans, les prestations garanties restantes sont versées à sa succession.

En l'absence de survivant, une somme globale couvrant le reste de la période de 10 ans est versée à votre succession. ■

BRÈVES SUR LES PLACEMENTS

La caisse se classe au deuxième rang des plus importants investisseurs institutionnels au Canada, derrière la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Environ 48 % des fonds de la caisse sont investis au pays, 15 %, aux États-Unis et 12 %, en Europe.

Vos questions...



Q : En quoi l'abolition de la retraite obligatoire affecte-t-elle ma rente?

R : À la fin décembre, le gouvernement de l'Ontario a rendu caduque la loi sur la retraite obligatoire à 65 ans. Le changement n'a pas d'incidence sur votre participation au régime. Vous pouvez continuer à vous constituer des prestations jusqu'à la fin de l'année civile de votre 69^e anniversaire. À cette date, vous devez commencer à toucher votre rente même si vous continuez à travailler. Moins de 1 % des participants travaillent jusqu'à 65 ans. L'âge moyen de la retraite est maintenant de 57 ans.

Q : Dois-je choisir mes prestations de survivant avant de présenter ma demande?

R : Oui. Nous devons savoir avant votre départ à la retraite si vous optez pour une rente de survivant inférieure ou supérieure à 60 %.

Si vous voulez que votre rente soit augmentée à 65, 70 ou 75 %, vous devez en faire la demande au moins deux ans avant le premier versement de votre rente, ou avant 63 ans, selon la première de ces éventualités. Après ce délai, vous pouvez toujours être admissible à une telle rente à condition de subir un examen médical faisant foi de votre bonne santé.

Si votre conjoint et vous renoncez à la rente de survivant de 60 % et optez pour celle de 50 %, vous devez le faire dans les 12 mois précédant le premier versement de la rente.

Q : Quand je rachète des services, le gouvernement verse-t-il sa cotisation?

R : Oui. Le gouvernement verse sa cotisation si vous travaillez auprès d'un conseil scolaire. Alors que si vous travaillez auprès d'une école privée désignée ou d'un organisme désigné, c'est votre employeur qui verse la cotisation patronale. Cependant, dans le cadre d'un régime à prestations déterminées, comme c'est le cas de votre régime, la rente n'est pas fondée sur les cotisations, mais sur les années de services décomptés et la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels. En rachetant des services à l'égard d'un congé, vous augmentez vos services décomptés. Plus vous accumulez de services décomptés, plus votre rente sera importante.

Q : Qu'advient-il de ma cotisation au régime pendant un congé de maternité?

R : En congé de maternité, vous pouvez cotiser au régime par l'intermédiaire de votre employeur et ainsi continuer à vous constituer une rente pendant votre absence. Si vous décidez de ne pas cotiser, vous pouvez racheter des services par l'intermédiaire du régime dans les cinq ans suivant la fin de votre congé. Des frais d'intérêt s'appliquent.

Verser des cotisations ou racheter des services vous permet d'accumuler des services décomptés pour votre période d'absence. Les services décomptés sont l'un des facteurs clés qui déterminent le montant de votre rente.

Pour obtenir plus de renseignements sur le rachat de services, consultez notre site Web, au www.otpp.com. Si vous êtes inscrit à iAccès, notre site sécurisé réservé aux participants, vous pouvez visionner une webémission sur le sujet. ■

LES FAITS EN BREF

57

Âge moyen au départ à la retraite

86

Espérance de vie moyenne
au départ à la retraite

2 189

Retraités nonagénaires

58

Retraités de 100 ans et plus

105

Âge de notre plus vieux retraité

Le bulletin **Inforentes**[™] est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Inforentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



EN BREF...

Les enseignants accordent A+ au service

Les enseignantes et enseignants nous donnent encore une excellente note en 2005. La satisfaction des participants est de 9,2 sur 10, une constante depuis 2004.

Nous mesurons la satisfaction de la clientèle à l'égard des services personnels et des communications au moyen de centaines d'appels téléphoniques effectués par un cabinet de recherche indépendant.

La recherche nous sert à évaluer notre rendement, à nous améliorer et à récompenser nos employés.

« Une fois le sommet atteint, il est plus difficile d'y rester et de s'améliorer, souligne Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

« Pour demeurer au même niveau, nous allons poursuivre l'amélioration et

la personnalisation du service à la clientèle au moyen de la technologie et serons plus proactifs. Par exemple, dès que nous saurons qu'un participant est en congé, nous lui enverrons une trousse de renseignements plutôt que d'attendre qu'il la demande.

« Nous établirons aussi les préférences des participants en matière de communication. Un participant préfère-t-il le courriel ou la poste? À quel moment de la journée peut-on le joindre?

« Nous sommes fiers de notre service et reconnaissants envers les participants qui prennent le temps de nous évaluer », conclut M^{me} McLean. ■



Retourner tout bulletin non distribuable
au Canada à :

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

PM# 40062973